



PAR COURRIEL : [REDACTED]

Québec, le 3 juin 2024

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

**Objet :** Demande d'accès à l'information  
Dossier 342 354

Maître [REDACTED]

Par la présente, nous donnons suite à votre requête reçue le 9 mai 2024 par laquelle vous formulez une demande conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ — Chapitre A-2.1).

Comme souhaité, nous vous transférons copie des documents que nous possédons concernant le dossier cité en objet.

En terminant, selon les articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès*, nous vous signalons que vous pouvez réclamer la révision de cette conclusion auprès de la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours de la présente décision. Vous trouverez ci-jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Recevez, Maître, nos salutations distinguées.

[REDACTED]

Manon Côté

Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

**Québec**

200, chemin Sainte-Foy, 2e étage  
Québec (Québec) GR 4X6  
Téléphone : 418 643-3314 (local)  
1 800 667-5294 (extérieur)  
Télécopieur : 418 643-2261  
[www.cptaq.gouv.qc.ca](http://www.cptaq.gouv.qc.ca)

**Longueuil**

25, boul. La Fayette, 3<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec) J4K 5C7  
Téléphone : 450 442-7100 (local)  
1 800 361-2090 (extérieur)  
Télécopieur : 450 651-2258  
[www.cptaq.gouv.qc.ca](http://www.cptaq.gouv.qc.ca)

PROCÈS-VERBAL

RENCONTRE PUBLIQUE

IDENTIFICATION DU DOSSIER : 342354  
Club Cyno sport inc.

LIEU ET DATE : Longueuil, le 7 décembre 2005

HEURE DE LA RENCONTRE : 10 h

MEMBRES PRÉSENTS : M<sup>e</sup> Louis-René Scott, commissaire  
Pierre Rinfret, commissaire

PERSONNES PRÉSENTES : M. Patrick Jean, représentant Club Cyno  
sport inc.  
  
M<sup>me</sup> Sylvie Stewert, membre  
M. Jocelyn Houle, membre  
M. Sylvain Charbonneau, membre  
M<sup>me</sup> Lucille Le Goff, membre

PIÈCES DÉPOSÉES : aucune

RÉSULTAT DE LA RENCONTRE : EN DÉLIBÉRÉ

---

M<sup>e</sup> Louis-René Scott, commissaire

/dc

## PROCÈS-VERBAL

IDENTIFICATION DU DOSSIER : 342354  
Club Cyno sport inc.

LIEU ET DATE : Longueuil, le 21 décembre 2005

MEMBRES PRÉSENTS : M<sup>e</sup> Louis-René Scott, commissaire  
Pierre Rinfret, commissaire

---

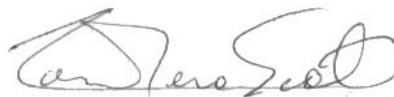
### RÉSULTAT :

Les témoignages recueillis lors de l'enquête publique ont démontré que les seules activités qui se déroulent sur les lieux visés sont des activités de dressage de chiens.

À propos de l'élevage de chiens, la jurisprudence de la Commission a établi que la reproduction, l'élevage, le dressage, et la vente des animaux constituent de l'agriculture.

La Commission constate donc qu'il n'y a pas d'infraction à la loi.

Le dossier doit donc être fermé.



---

M<sup>e</sup> Louis-René Scott, commissaire